

## CERTIFICAT SANITAIRE VETERINAIRE

**Relatif à l'importation au Royaume du Maroc d'aliments simples naturels d'origine végétale non traités <sup>(1)</sup> destinés à l'alimentation animale à partir de (insérer le pays d'origine)**

Certificat N° : \_\_\_\_\_

Pays exportateur :

Ministère responsable :

Service certificateur : .....

### **I. IDENTIFICATION DES PRODUITS :**

Désignation des produits : .....

Nature : .....

Présentation commerciale : .....

Poids net total : .....

N° Lot de fabrication	Nombre de colis	Poids net	Date de production	Date de péremption

### **II. ORIGINE DES PRODUITS :**

Pays d'origine : .....

Nom (s), adresse (s) et numéro(s) d'agrément officiel de l'(des) établissement(s) de provenance / :

.....

.....

.....

Nom et adresse de l'expéditeur : .....

.....

Date de l'expédition : .....

### **III. DESTINATION DES PRODUITS :**

Nom et adresse du lieu de destination : .....

Nom et adresse du destinataire : .....

.....

Nature et identification du moyen de transport : .....

.....

#### IV- RENSEIGNEMENTS SANITAIRES :

Je soussigné, ....., vétérinaire officiel certifie que les produits décrits dans le présent certificat sanitaire répondent aux conditions sanitaires suivantes

1. Proviennent

- d'un pays indemne de fièvre aphteuse conformément aux recommandations de l'O.I. E ;  
*ou* <sup>(2)</sup>
- d'une zone indemne de fièvre aphteuse conformément aux recommandations de l'O.I. E ;

2. Proviennent

- d'un pays indemne d'influenza aviaire tel que définie par l'O.I.E.

*ou* <sup>(2)</sup>

- sont récoltés en..... (*Insérer le pays d'origine*) dans un lieu situé en dehors de la zone réglementée en matière d'influenza aviaire à une distance minimale de 10 km de tout foyer de cette maladie ;

*et*

- ont été stockés dans un entrepôt durant au moins trente jours avant d'être admis à l'exportation ;

3. Sont exempts de toute contamination visible par des matières d'origine animale ;

4. Les précautions nécessaires ont été prises afin d'éviter que les produits n'entrent en contact avec une source potentielle de contamination.

5. Ont été transportés sans rupture de charge, depuis le lieu de stockage jusqu'au port d'expédition.

6. Les moyens de transport sont dotés d'un système de couverture étanche permettant la protection des produits de toute contamination extérieure au cours du trajet entre le lieu de stockage et le port d'expédition ;

7. Ne renferme pas des mycotoxines, des résidus de pesticides, d'éléments radioactifs et de contaminants de l'environnement (Dioxines, PCB...) en quantités excédant les niveaux admissibles fixés par la réglementation nationale et les normes internationales en vigueur.

Fait à .....le.....

Nom, Prénom et signature de l'Inspecteur Vétérinaire Officiel

Cachet officiel

(1) Sont des aliments obtenus par les procédés ordinaires de la technique agricole : battage, criblage, décorticage, déshydratation, germination (orge, maïs, soja, grains de coton, avoine, ...) ainsi que la paille et le foin.

(2) Biffer la mention inutile.

